



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement**

Schoelcher, le 20 décembre 2022

Le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement

à

Monsieur le maire de Ducos

Objet : Mise à la consultation du public du dossier d'enregistrement de la société
SOGEP Blanchisserie Le Magne

Pièces jointes : a) arrêté préfectoral de mise en consultation du 20/12/2022
b) exemple d'avis d'affichage
c) un registre de consultation pour le public

Par courrier daté du 19 décembre 2022 et conformément à l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, je vous ai transmis, pour avis, le dossier d'enregistrement présenté par la société **SOGEP Blanchisserie Le Magne** pour l'enregistrement de son installation de « blanchisserie, laverie de linge à l'exclusion du nettoyage à sec visé par la rubrique 2345 », classable au titre de la rubrique 2340 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Vous trouverez en annexe l'arrêté préfectoral portant mise à la consultation du public du dossier de demande d'enregistrement présenté par la société **SOGEP Blanchisserie Le Magne**, un exemple d'avis d'affichage ainsi qu'un registre de consultation du public. Je vous serais obligé de bien vouloir veiller à l'exécution de cet arrêté, en ce qui vous concerne, ainsi qu'à l'affichage d'un avis au public **deux semaines au moins avant** le début de la consultation du public, soit au plus tard le 25 décembre 2022. L'accomplissement de cette formalité devra être certifié par la transmission au préfet d'un certificat d'affichage.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

DEAL Martinique
Affaire suivie par : Vincent BENOIT-LIZON
Nos réf : **22.398**
BP7212 Pointe de Jaham
97274 Schoelcher CEDEX
05 96 59 58 58
vincent.benoit-lizon@developpement-durable.gouv.fr
www.martinique.developpement-durable.gouv.fr